

Tout Personnel

Février 2024 - n° 329

Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, centrale (FSSSCTc) du 14 février 2024

La séance est présidée par la directrice générale, Mme Valérie Metrich-Hecquet.

Lecture par le SNUPFEN-Solidaires de la déclaration liminaire intersyndicale

Un an après la mise en place de cette instance et la réalisation d'une partie de la formation obligatoire, nous constatons que les éléments de base, obligatoires et nécessaires pour conduire une politique des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ne sont pas réunis.

Nous souhaitons instaurer avec vous une culture de la prévention qui soit considérée comme un investissement bénéfique aux personnels et que leurs représentants soient considérés comme des forces de proposition constructives.

Ainsi, nous vous demandons de mettre en place en priorité, les éléments réglementaires de base pour la prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail cités ci-dessous :

- Mise en place du DUERP
- Mise en place du RSU et des accès à cette base
- Présentation des registres SST (registre des dangers graves et imminents et celui de santé et sécurité au travail)
- Fiches de risques, mises à jour
- Maintien des accidentés du travail et des travailleurs handicapés dans l'emploi
- Tableau de suivi des visites de l'ISST
- Tableau de suivi des rapports annuels des médecins du travail par DT/DR
- Suivi des enquêtes et conclusions données à la suite d'accidents de travail.

Pour cela, il nous paraît important de bénéficier des mêmes formations afin d'avoir le même niveau de compétences et d'ainsi pouvoir œuvrer ensemble pour le bien de tous les personnels.

Ces points réglementaires traités, nous pourrions travailler sereinement sur d'autres points essentiels aux personnels.

Les représentants SNUPFEN-Solidaires, CGT Forêt, EFA-CGC, Forêt Publique UNSA, et Synergie-FO

Un exemple de non-respect de la législation en vigueur est constaté dès l'ouverture de la séance : les représentants des personnels demandent l'inscription de deux mentions au registre SST* du siège et au registre pour danger grave et imminent*.

** tenue obligatoire de ces 2 registres qui doivent être mis à disposition des agents et des usagers (...)*

L'emplacement des registres n'est pas connu. Ils sont demandés à l'administration qui ne les fournira pas d'ici la fin de la séance.

Échanges sur le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels).

Ce document, créé par décret en 2001, devrait être au cœur de la politique de prévention de l'Établissement. Il contient les risques possibles envisagés, leur évaluation et les actions à entreprendre pour pallier les risques encourus.

Dans notre Établissement, différentes versions de DUERP existent dans les DT ou DR avec des trames différentes et des évaluations qui restent à uniformiser. L'enjeu à cette date est de rassembler ces documents sous une même trame afin d'uniformiser sa forme, son contenu et sa mise à jour.

Les personnels proposent de confier la finalisation de la trame nationale par le recours à un consultant extérieur.

Cette solution permettrait d'accélérer le travail, d'apporter une vision experte et neutre aux régions qui ont déjà des procédures en place, de soulager le travail du service prévention qui est déjà fort sollicité par toutes les remises à niveau vis-à-vis des réglementations.

La directrice générale annonce que la direction réfléchira à cette proposition. Une réponse sera donnée lors de la prochaine réunion de la FSSSCT des 28 et 29 février 2024.

Report du point 8 (Parc National de Forêts) à la prochaine réunion (les 28 et 29 février 2024). N'ayant pas reçu de documents préparatoires pour cette séance de la FSSSCT du 14 février, nous demandons et obtenons que les documents préparés par l'administration nous soient envoyés en amont pour la séance suivante.

Point 1 – Suivi des engagements (de la directrice générale – pour information)

Divers engagements sont pris par la directrice générale lors des séances de la formation spécialisée centrale. Vos représentants échaudés par la longue litanie passée des engagements oubliés, piétinés, modifiés ou non tenus, ont obtenu qu'un suivi soit réalisé en début de chaque instance, ce qui pour le moment est en effet accompli depuis plusieurs séances.

A cette date, le suivi des travaux de la formation spécialisée s'en trouve amélioré.

Points 2 et 3. PAPRIACT 2023 et 2024 (pour avis)

Le PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail), obligation légale, découle normalement du DUERP tant attendu. Les actions de prévention devraient en effet découler de l'analyse des risques et de l'évaluation des résultats des actions de prévention en place.

Nous insistons donc de nouveau sur l'urgence de remettre le DUERP au centre de la réflexion avec la prise en compte du travail réel effectué et l'obligation de simplement respecter la législation qui est là pour protéger l'ensemble des personnels.

Nous évoquons le besoin de clarifier et simplifier l'accès des personnels à l'information nécessaire à l'exercice de nos métiers en toute sécurité.

L'administration est au travail mais l'ampleur de la tâche nécessite un échelonnement dans le temps. Plusieurs années devraient être nécessaires pour simplement se remettre à jour de la législation.

Le SNUPFEN-Solidaires rappelle que ce retard dans l'application des textes de lois et règlements serait réduit plus rapidement si les effectifs des services n'avaient pas été amoindris depuis des années.

Le travail réalisé est conséquent, va dans le sens de la remise en ordre vis-à-vis de la législation mais nous ne pouvons cautionner les retards pris lors des années voire des décennies précédentes.

Le SNUPFEN-Solidaires et les autres organisations s'abstiennent ainsi sur ce point.

Point 4 – Bilan DFCI 2023 et perspectives 2024 (pour information)

Messieurs Albert Maillet, directeur des Risques naturels et Rémi Savazzi adjoint du directeur de l'agence DFCI, responsable technique national sur la DFCI nous présentent le bilan 2023 du dispositif DFCI.

Depuis 2023 la MIG DFCI est renforcée en zone historique et une extension est dorénavant mise en place sur le reste du territoire.

Les actions entreprises sont ainsi différenciées selon les secteurs : investissements (véhicules et engins), entretien de l'existant, surveillance et contrôle, collecte des données, extension du dispositif de coordination, patrouilles et travaux DFCI ...

Le financement de cette MIG (à coût complet pour l'ONF) est en croissance forte passant de 12M€ en 2021 à 25M€ en 2023, avec une perspective de 29M€ pour 2024. Environ 50% de cette enveloppe est consacrée par l'Établissement à la DFCI en zone Sud, la zone historique. A cela s'ajoute entre 2 et 4M€ selon les années pour une MIG destinée à la zone sud historique.

Les représentants des personnels relèvent des incohérences et expliquent comment certains éléments de ce bilan sont faussés par une mise en place parfois chaotique dans les nouvelles zones de mise en place du dispositif. Les chiffres avancés ne correspondent pas à certaines réalités de terrain.

Des patrouilles non conformes à la commande de l'État, des patrouilles qui pourraient être armées mais qui ont interdiction de l'être, des effectifs insuffisants, des missions abandonnées pour répondre à cette MIG, des patrouilles à visée pédagogique qui se révèlent potentiellement dangereuses, etc...

Le SNUPFEN-Solidaires et les autres représentants des personnels insistent sur la dangerosité potentielle de tout contact avec les usagers. A ce titre, nous revendiquons fermement que, pour la sécurité des personnels tant publics que privés, ainsi que celle des usagers, toutes les patrouilles soient effectuées en PPR constituées à minima de deux personnels fonctionnaires pleinement assermentés et armés. Ce sujet sera développé en CSAC notamment à travers la nouvelle instruction Police en cours d'élaboration.

L'administration note la forte implication des personnels sur cette mission et admet que la MIG DFCI a toujours été réalisée mais en particulier par la volonté des personnels de terrain qui ont fait passer cette mission en priorité, parfois au détriment de leurs autres missions.

Point 5 – Situation du centre national de formation (pour information)

L'administration nous informe sur ce dossier :

- nous sommes locataires d'un bâtiment trop grand pour les usages actuels ;
- une étude est en cours sur la possibilité de rejoindre le site de la DT GE, rue Girardet, avec des questionnements sur les salles de réunions et les emplacements des véhicules ;
- une réflexion sur le contenu de la formation des nouveaux arrivants TFT, public ou privé qui pourrait être portée à 3 mois ;
- le bail du site actuel à Brabois est en cours de négociation. Une reconduite qui permettra de se donner du temps pour étudier le dossier (rue Girardet ou pas, taille du projet, capacité logistique, etc.).

Le SNUPFEN insiste sur le besoin d'information des personnels de la formation mais aussi des personnels de la DT GE (regroupements de sites ou pas, par exemple).

Nous insistons sur l'importance des conditions de travail des personnels : confort thermique actuel plus que limite, conditions de logement qui ne permettent pas un regroupement des stagiaires qui participerait à forger l'appartenance à l'ONF, durée de la formation actuelle qui implique des difficultés dans les services.

La direction dit vouloir prendre en compte tous ces éléments et dit rechercher une solution partagée avec d'autres acteurs du secteur.

Le SNUPFEN remercie l'administration de tenir enfin compte de ses propositions faites lors de la fermeture du centre de formation national de Velaine-en-Haye. Tardif mais porteur d'espoirs ?

Ce sujet sur la formation sera régulièrement mis à l'ordre du jour.

Nous nous tenons à votre disposition pour relayer les questions que vous vous posez à ce sujet en particulier, ainsi que sur tout autre sujet en général.

Points 6 et 7 – Phénomènes météorologiques et dépérissements des forêts : impacts sur les conditions de travail et les personnels (pour information)

Les représentants de l'administration exposent les réflexions en cours sur l'adaptation de nos métiers et procédures à l'évolution actuelle du climat et ses conséquences. Perspectives, refonte de certains outils et guides, etc.

Vos représentants insistent sur divers points :

- **répercussions fortes sur le moral des troupes** de voir le fruit de leur travail balayé instantanément par un feu, une tempête ou, sans doute pire encore, de façon plus étalée et durable par des dépérissements touchant de nombreuses essences ;
- **répercussions fortes des charges de travail supplémentaires sur les personnels de terrain et les services de soutien ;**
- **sollicitations en augmentation continue pour les assistantes sociales et l'assistant social** qui sont déjà en difficulté pour éponger toutes les demandes des personnels. Le climat social de l'ONF engendre, entre autres, des difficultés psychologiques que souvent seul.e.s les AS gèrent dans l'urgence. Comment pourront-ils donner encore plus si une situation exceptionnelle se déclare ? ;
- **urgence de prendre son temps avant de se lancer dans des plantations inadaptées.** Porter l'attention sur le fait de ne pas confondre vitesse et précipitation, source de stress (exemple du premier plan de relance) ;
- **nécessité de la prise en compte des charges de travail réel ;**
- **calibration à revoir** du DSF, des réseaux, des temps d'observation au quotidien sur le terrain, amélioration des outils (accès aux CR sur Cybertracker...).

Point 9 - Formations SST (pour information)

Retour des formations faites aux TFT sur la question : beaucoup de distanciel et la partie terrain laissée principalement aux acquis réalisés sur le poste.

Nous notons la pauvreté des contenus, qui plus est, sont suivis en distanciel pour une grande partie. Nous rappelons que l'administration a une obligation de moyens mais aussi de résultats.

L'administration montre une volonté de réorienter la formation vers du présentiel et un volume plus important.

Nous notons également que la formation des techniciens SST par l'ONF est largement orientée vers les travaux forestiers (chantiers d'exploitation en particulier). On peut comprendre que ce secteur est un enjeu fort pour la sécurité mais les autres activités sont laissées pour compte. **Travail dans les bureaux, sylviculture, encadrement et autres sont historiquement moins bien traités voire négligés.**

Les représentants des personnels demandent une meilleure prise en compte de ces activités.

Point 10 – Chenilles processionnaires (pour information)

Un point sur le sujet est réalisé par l'administration. Problématique, enquête en cours par l'ANSES et la MSA, position du Ministère, moyens de prévention à l'ONF, réactualisation à venir de la fiche risque.

Le SNUPFEN-Solidaires demande à ce que des critères sur le facteur humain (les personnels) soient ajoutés à ce document.

Nous notons que certains personnels en secteurs fortement touchés pratiquent l'automédication, ne souhaitent pas dire qu'ils en souffrent de peur de ne plus être aptes au poste au risque de devoir le quitter.

Le DRH dit qu'il est difficile de lutter contre ce phénomène en dehors de la médecine du travail.

Le SNUPFEN-Solidaires pose aussi la question des personnels qui vivent sur place (bois de chauffage, famille), sur l'information qu'ils reçoivent.

De plus nous demandons une dotation adaptée pour que les personnels puissent se changer régulièrement pour évacuer les poils urticants.

Une documentation du ministère de la santé en termes de prévention existe mais sera peut-être à adapter à l'ONF. Des combinaisons de protection jetables expérimentées en GE pourraient se révéler utiles.

Le secteur Alsace et la MSA vont mettre en place un questionnaire/appli équivalente à celle des tiques.

Une communication nationale, sous forme de Flash Info devrait être réalisée afin de préciser les bonnes pratiques, protocoles, protections possibles, connaissances actuelles et incitation à se rapprocher des SST locaux.

La question de la prise de décision de fermeture des FD du fait d'une infestation est posée avec en toile de fond la responsabilité de l'ONF vis-à-vis du public.

Fin de la séance à 19h15.

Ordre du jour et représentants des personnels épuisés.

Prochaine réunion de l'instance programmée les 28 et 29 février 2024.

Vos représentants en FSSSCT centrale,

*Philippe CANAL
Anne LABOURÉ
Jean-Philippe HAEUSSLER
Benjamin MARIOTON
Emmanuel GIGON*

*Patrice MARTIN
Laurent BRUNNER
Arnaud KOWALCZYK
Véronique VINOT
Corinne PAUTONNIER*

La santé ne se négocie pas !